

Article 1 : objet du concours

Normandie Livre & Lecture, association dont le siège est situé à UNICITÉ, 14 rue Alfred Kastler, CS 75438, 14054 Caen Cedex 4, organise, à partir du premier octobre deux mille dix-neuf, minuit, et jusqu'au deux mars deux mille vingt, minuit, un « concours de nouvelles », **jeu gratuit et sans obligation d'achat**, sur le thème : « **Voyage sans repère** ». Les candidats sont invités à écrire une nouvelle qui explore et met en jeu la notion de déplacement.

Le règlement du concours est déposé en l'étude Selarl Actojuris, huissiers de justice associés, dont le siège social est 4 avenue Père Charles de Foucauld, 14000 Caen.

Article 2 : deux catégories de concours

Le concours est ouvert à tous. Dans la **catégorie « adultes »** pour les personnes physiques de plus de dix-huit ans et dans la **catégorie « lycéens »** pour les élèves des classes de Seconde, Première, Terminale des filières générales, technologiques et professionnelles (tout élève pourra se voir demander sa carte de lycéen par NL&L). Dans un même foyer des frères et sœurs peuvent concourir dans la catégorie « lycéens » et il peut y avoir en plus une participation dans la catégorie « adultes ». Un lycéen, de plus de dix-huit ans, pourra candidater dans la catégorie « lycéens » à l'exclusion de la catégorie « adultes » s'il peut justifier de la poursuite de sa scolarité (carte lycéenne).

Article 3 : le calibrage du texte

Huit à dix feuillets (format 21 x 29,7 cm) de mille cinq cents signes (marges larges, taille de police 14). **La nouvelle ne doit pas excéder quinze mille signes (espaces et ponctuation compris). Pour faciliter la lecture, les nouvelles doivent être dactylographiées et ne doivent pas être agrafées ou attachées.**

Article 4 : conditions de participation

La nouvelle doit être une œuvre originale non publiée, sans contrat d'édition à venir, écrite en français et comportant un titre. La nouvelle doit être écrite par son auteur individuellement, et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié. **Pour garantir l'anonymat des textes, chaque participant devra indiquer sur une feuille à part ses coordonnées** (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, nom de l'établissement scolaire) ainsi que la catégorie dans laquelle il concourt (lycéens, adultes). Une nouvelle qui parviendrait sans coordonnées, ou avec des coordonnées incomplètes ou illisibles, serait déclarée « hors-jeu ». **Les participants de moins de dix-huit ans devront joindre l'autorisation de leur représentant légal** (parents ou tuteur).

Article 5 : date limite de dépôt des nouvelles

La date limite de participation est fixée au deux mars deux mille vingt, minuit, par un envoi par la poste, le cachet de la poste faisant foi.

Les nouvelles sont à envoyer par courrier directement à :

Normandie Livre & Lecture, UNICITÉ, 14 rue Alfred Kastler, CS 75438, 14054 Caen Cedex 4.

Le dépôt physique et le dépôt par mail ne sont pas acceptés. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux participants.

Article 6 : rôle et constitution du jury

Le jury sera composé de professionnels des métiers du livre et de membres des Rectorats de Caen et de Rouen. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 7 : les prix

Le gagnant de la catégorie « adultes » et le gagnant de la catégorie « lycéens » se verront remettre chacun un chèque d'un montant de deux cents euros. Le gagnant du « prix de la meilleure intrigue », dans la catégorie « lycéens », se verra remettre un bon d'achats de cent euros dans une librairie indépendante de la région. Si la personne ne peut se déplacer physiquement pour la remise des prix, le chèque lui sera envoyé par courrier, en lettre recommandée avec accusé de réception. Cette procédure sera renouvelée une seule fois en cas de non réclamation du chèque. Si au bout de deux recommandés avec accusés de réception le lauréat ne se déclare pas, l'argent sera consigné entre les mains d'un huissier de justice et au bout d'un an sera distribué à une association œuvrant pour le développement du livre et de la lecture.

Une sélection d'œuvres choisies en lien avec le thème de l'année sera offerte au Centre de documentation du lycée d'une des cinq classes participantes au parcours métiers du livre qui remportera le « prix de la classe ».

NL&L contactera les lauréats, et uniquement les lauréats, par courrier, quinze jours avant la remise des prix, en vertu des coordonnées qu'ils auront communiquées.

Article 8 : remise des prix

La remise des prix aura lieu le mardi 12 mai 2020 au cinéma le Café des Images d'Hérouville-Saint-Clair (14). Les gagnants seront avertis en date et en heure de l'organisation de la remise des prix.

Article 9 : acceptation du règlement

La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'acceptation du présent règlement.

Article 10 : droit de rectification des informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse du jeu.

Article 11 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 12 : dépôt et copie du règlement

Le présent règlement est déposé en l'étude selarl Actojuris, huissiers de justice associés, 4 avenue Père Charles de Foucauld, 14000 Caen.

Il est également possible de le télécharger sur le site de Normandie Livre & Lecture :

<https://www.normandielivre.fr/>